VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE

MARDI, LE 10 DECEMBRE

Cottage Double en bois,

No 615 rue Piété

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur, Bureau, No 707 rue Communs, MARDI, le 10 décembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, près Gravier en vertu de et conformément à deux divers ordres portant les dates respectives du 15 octobre 1901 et du 5 novembre 1901, et signés par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée succession de Mme Julia C. Waldo, No 65,896 du dossier de la susdite Cour, à l'encchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Washington, district Clémat, Troisième District municipal de cette ville, désigné par le numéro douze de l'ilot numéro deux, borné par les rues Piété Grande-Hommes, [maintenant Dauphine], Désiré et Craps, [maintenant Bourgogne], ayant en mesure américaine trente deux pieds de face à la rue Piété sur cent vingt et un pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en bardeaux contenant de chaque côté galerie, deux chambres et cuisine hangars, citernes, etc., cour et allées de côté pavées.

Termes et conditions—Un tiers en plus comptant, la balance à un et deux ans ou au gré de l'acquéreur [option de l'acquéreur], la partie de crédit, s'il y en a, démontrée par des billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant John C. Davey, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

9 nov—9 10 17 24—déc 1 6 9 10

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jacob Hohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,860—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Charles G. Rebenstock, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds à attribuer conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

J. B. Rosser Jr. avocat.

9 nov—9 12 18

Succession de Margaret Wahterich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64 752—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Kate Wahterich, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Charles Lecoq, avocat.

9 nov—9 12 18

Succession de Nicholas Reynolds.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65,394 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Jane Reynolds, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Frank Zengel avocat.

9 nov—9 12 18

Succession de Mme Honora Enright, veuve de Nicholas Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 65 612—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rév. Joseph F. Lambert, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

J. J. O'Connor, avocat.

31 oct—31—nov 4 9

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

Vente sous l'acte 167 de 1898,

Autorisant la vente d'objets restant en entrepôt, pour payer l'emmagasinage, fret, transport, timbres du Revenu et main-d'œuvre.

Huit caisses soi-disant contenir Livres et "Cabinets".

Emmagasinées par le Dr A. B. WARD.

Par E. Curtis, encanteur, le MERCREDI 20 novembre 1901, à 11 heures A. M. à la Bourse Curtis, 629 rue Gravier.

Conditions—Comptant. Sans réserve.

E. CURTIS, Encanteur.

8 nov—8 17 20

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

ILET DE TERRE DE VALEUR

SUR LE NOUVEAU BASSIN.

Convenable pour manufacture ou autre usage. Chemin coquille et débouche sur la façade via le Bassin et Lac au Golfe et chemin de fer I. C. et Mississippi Valley.

Se trouvant précisément dans le fond et fait un des site de la plus grande valeur ayant jamais été offert comme manufactura.

Succession de Samuel Powers.

No 42 592—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

JEUDI, le 21 novembre 1901 à midi à la Bourse des Propriétés Foncière, 311 rue Baronne.

PAR JAS. A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 629 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 12 août 1901, dans l'affaire ci dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre dans le premier district de cette ville borné par les rues Versailles, maintenant Agios, et St Pierre, maintenant Broadway, l'avenue Marigy, maintenant rue Pine et le débarcadère ou chemin coquille, contigu au New Orleans Navigation Canal étant l'ilet No 1 du vieux faubourg Marigy et maintenant l'ilet No 741 de cette ville, ayant une façade sur la rue Versailles ou Agios de deux cent cinquante (250) pieds, deux cent cinquante (250) pieds sur le chemin coquille ou le débarcadère ou grand chemin, trois cents (300) pieds sur la rue St Pierre ou Broadway et trois cents (300) pieds sur l'avenue Marigy ou rue Pine, toutes mesures plus ou moins.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an garantie par ilens du vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication.

L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Fred. Zengel, notaire; un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente.

20 oct—20 27—nov 3 10 17 19 21

ANNONCES JUDICIALIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant les Numéros municipaux 1919 et 1921 rue St André, entre les rues Rempart et Dryades.

Teutonia Loan and Building Company vs Thomas Dell et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 65,943—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 21 novembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Félicité, Rempart et Dryades, désigné comme lot No 12 et mesurant vingt cinq pieds un pouce et une ligne de face à la rue St André par cent trente deux pieds quatre pouces et une ligne sur la ligne du lot No 11 et cent trente sept pieds, trois pouces et six lignes sur l'autre ligne de côté et vingt cinq pieds de largeur dans le fond, moins onze pieds un pouce plus ou moins enlevé du fond du dit lot.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McCREARY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Dart et Kernan, avocats pour la plaignante.

21 oct — 19 25 31 — nov 8 15 21

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE,

2724 Bienville, près la rue Broad

Contenant deux grandes chambres, grande cour, allée pour voiture et retirée de la banquette.

Succession de J. G. Kogel et Catherine Kogel, consolidée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. —Division D—No 65,598.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI, le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur bureau 629 rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 23 septembre 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les améliorations dans le Deuxième District, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Broad, White et Douane désignée par la lettre T, et mesurant vingt six (26') pieds deux (2") pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent trente quatre (134') pieds neuf (9") pouces et quatre (4''') lignes entre lignes parallèles, et commençant à une distance de cent quatre vingt un (181') pieds un (1") pouce et quatre (4''') lignes de l'encognure des rues Broad et Bienville.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Frank Zengel, avocat.

12oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Grand Cottage DOUBLE

Et lot Contigu, 1006, 1020 et 1022 Avenue Lafayette, près Remparts,

Entouré de tous les agréments.

Succession de J. Paul Lafaye.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 49,711.

IL SERA VENDU à l'enchère publique, le MARDI le 12 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 629 rue Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 8 octobre 1901, dans l'affaire ci dessous intitulée, la ci après décrite propriété à savoir

1° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette (autrefois rue English) les rues Musiqua, Remparts et St-Claude laquelle dite portion de terre d'après le devis d'arpentage fait par Edgar Pillé voyer, daté le 29 août 1895, commence à une distance de cent seize pieds, deux pouces et deux lignes de la rue Remparts, et mesurant en mesure américaine dix neuf (19') pieds et deux (2") lignes de face à l'avenue Lafayette, dix huit (18') pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Claude de quatre vingt sept (87') pieds huit (8") pouces et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Remparts de quatre vingt un (81') pieds, cinq (5") pouces et sept (7''') lignes et est composée d'une portion la plus près de la rue St Claude du lot de terre désigné par le No Trois sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 19 janvier 1835 et annexé à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire, le 8 avril 1836.

2° Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, et privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et ilet que la ci dessus, et mesurant en mesure française cinquante trois (53') pieds, un (1") pouce de face à l'avenue Lafayette, quatre vingt dix neuf (99') pieds cinq (5") pouces de profondeur sur une ligne de côté quatre vingt dix (90') dix (10") pouces de profondeur sur l'autre, cinquante (50') pieds, trois (3") pouces sur la ligne de profondeur et ayant une profondeur moyenne de quatre vingt dix (90') pieds, neuf et deux (9' 2") pouces.

Les améliorations comprenant le joli et bien construit cottage double, contenant de chaque côté cinq extra grandes chambres, hangar et aliée et est connu comme les Nos 1020 et 1022 avenue Lafayette.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance s'il y en a, en un et deux ans de crédit, en billets portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication en garantie par lien du vendeur et hypothèque; un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Jos. F. Walton, avocat.

12oct—12 13 20 27—nov 3 10 12

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés de Choix de la rue Canal.

SUCCESSION DE EMORY E. NORTON.

No 64 262—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D

Voir les plans à la Bourse.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur, JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de deux ordres de vente signés par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, datés le 24 juillet 1901 et 2 septembre 1901 respectivement, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée.

Six certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Marais et Tremé et contigus les uns aux autres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits voies servitudes et dépendances y appartenant, désignés par les lettres A, B, C, D, E et F, sur un devis dressé par S. G. De L'Isle, voyer, le 29 juillet 1901, et homologué par la Cour le 21 août 1901 et enregistré et mesurant comme suit, à savoir:

Lot A mesurant 28 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur 99 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Douane et sur la ligne du côté opposé vers la rue du Canal il mesure 42 pieds de profondeur, delà à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; delà à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Douane. Il mesure 58 pieds 5 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais, il mesure 12 pieds 3 pouces formant ainsi la ligne du fond du dit lot A.

Les améliorations sont connues comme le No 114 rue Marais et comprennent une splendide résidence en briques à 2 étages et contenant comme suit: Vestibule et deux chambres à chaque étages, avec galerie sur la façade au deuxième; la bâtisse du fond contenant cuisine, office, etc. La maison a une allée, citerne, etc., cour et banquette pavée en briques.

Lot B mesurant 40 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue du Canal, la même largeur dans le fond sur 85 pieds 6 pouces de profondeur et façade à la rue Marais et 85 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée le séparant du lot C. Les améliorations sont connues comme les Nos 1429 et 1433 rue Canal et comprennent une jolie, substantiel e propriété magasin double en bois couverte en ardoises, avec mansarde, et contenant de chaque côté 2 grandes chambres et 3 chambres et galerie dans la mansarde; aussi une bâtisse en bois à deux étages contenant une chambre à chaque étage.

Le lot C mesurant 29 pieds 5 pouces de face sur la rue du Canal sur une profondeur de 85 pieds 6 pouces sur la ligne de côté vers la rue Marais; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal et mesurant 2 pieds 4 pouces et 4 lignes; de là à angle droit sur une ligne parallèle à la rue Marais il mesure 16 pieds 3 pouces; de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal, il mesure 27 pieds 4 lignes, ainsi formant la ligne du fond dudit lot C et sur la ligne de côté opposée vers la rue Tremé, il mesure en profondeur 101 pieds 9 pouces.

Lot D mesurant 29 pieds 5 pouces de face à la rue Canal, la même largeur dans le fond, sur 101 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles le séparant des lots C et E respectivement, le lot a une petite écurie dans le fond.

Lot E mesurant 34 pieds 3 pouces et 8 lignes de face sur la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Marais et sur l'autre ligne du côté opposé vers la rue Tremé mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 14 pieds, de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Marais 23 pieds 9 pouces; de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal 20 pieds 2 pouces 8 lignes ainsi formant la ligne du fond dudit lot E.

Les améliorations sont connues comme No 1421 rue Canal, et comprennent la jolie et substantielle résidence en briques à trois étages contenant en rez de chaussée large vestibule, grand salons doubles avec mantelet de cheminées en marbre et installations, etc. Aussi office, galerie dans le fond, salle-à-manger, cuisine chambre-à-bain, escalier dans le fond, etc. Le premier et second étages contenant 11 chambres, cabinets, vestibules, galeries, chambre de bain, etc. Toute la maison est en bon ordre et est bien finie et tapissée.

Lot F mesurant 31 pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de 114 pieds sur la ligne de côté vers la rue Tremé, et sur la ligne du côté opposé vers la rue Marais mesurant 90 pieds 3 pouces de profondeur, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Marais et parallèle à la rue Canal mesurant 16 pieds, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Douane et parallèle à la rue Canal mesurant 23 pieds 9 pouces, de là en angle droit sur une ligne courant vers la rue Tremé et parallèle à la rue Canal mesurant 4 pieds, ainsi formant la ligne du fond du dit lot F.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1, 2 et 3 ans, représenté par billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le transfert des polices d'assurances aux porteurs des billets hypothécaires l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901 au dessus et en plus de son enchère, payant pour les timbres du revenu intérieur des E.-U., sur les actes de vente et devant faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant W. G. Fermento, notaire, aux frais des acquéreurs.

Henri Chaisel'a, avocat.

6 oct—6 13 20 27—nov 3 10 12 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE

A DEUX ETAGES, DE CHOIX ET BIEN SITUEE.

Nos 1533 et 1535 rue Félicité, entre l'avenue St Charles et la rue Prytania.

Succession de Ferdinand Marks.

No 65,207 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division A.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — JEUDI, le 14 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 7 octobre 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, y appartenant ou de quelque sorte y dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par le Chemin Félicité, la rue Urania, l'avenue St Charles, les rues Polymnie et Prytanée et connus comme lots Nos 4 5 et 6 et partie du lot No 3 sur un plan dressé par Pilié et Depouilly, architectes, daté le 1er janvier 1866, au devis duquel est annexé à un acte passé pardevant T. S. Starck, ancien notaire le 20 juin 1866, ladite portion de terre mesure 66 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Uranie et 35 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Félicité, faisant une façade totale de 95 pieds 8 pouces 3 lignes sur une largeur dans le fond de 95 pieds 8 pouces 4 lignes et à une profondeur de 189 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Prytanée et 131 pieds 8 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue St Charles où il est borné par une allée commune.

Les améliorations comprenant une jolie et solide résidence double en bois à deux étages et mansarde, couverte en ardoises, et retirée de la banquette et contenant de chaque côté grande galerie sur la devant, grands vestibules, vastes salons doubles, salle à manger, office, salle à déjeuner, cuisine, escalier dans le fond, hangar, citerne, etc., et ayant sur un côté une grande cour avec écurie et passage pour voitures. Le premier étage contenant de chaque côté galerie sur le devant, vestibule, cinq chambres à coucher, chambre à bain, galerie dans le fond. La mansarde contenant de chaque côté deux chambres bien finies. La maison est bien finie partout. Toutes les chambres sont tapissées. Cour et banquette pavées. La maison est en bon ordre; 1533 se loue $41.50 par mois, et 1535 se loue pour $35.00 par mois.

Conditions—1/3 en plus comptant, la balance à un et deux ans ou à un an, le tout à l'option des acquéreurs, la portion à crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement et garantie par lien et privilèges de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu, et l'acquéreur devant déposer au moment de l'adjudication dix pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

13 oct—13 20 27—nov 3 10 14

Sancho & Dupont.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendides sites pour bâtir et cottage à six chambres,

Dans le Troisième District, vis-à-vis le Dry Dock des Etats Unis.

Succession de Mme Mary Newman, femme de Peter Donald—No 65,635—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SANCHO & DUPONT—Auguste Hilard, Encanteur, Bureau, 510 rue Magasins—Il sera vendu à l'enchère publique, VENDREDI, le 22 novembre 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, dans cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de vente pour payer des dettes, rendu dans l'affaire ci dessus, daté le 16 octobre 1901, et signé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, la ci après décrite propriété à savoir:

Cinq lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Peters, les rues projetées Deslondes et Chartres, et la ligne de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix, désignés par les lettres A, B, C, D, et E sur un devis fait par Edgar Pillé, voyer, daté le 27 décembre 1894 et annexé à un acte d'achat en ceci ci après mentionné, les dits lots sont contigus et mesurant chacun 27' 3" 7''' de face à la rue Peters, la même largeur dans le fond par les profondeurs suivantes, à savoir: Le lot A formant l'enseigne de la rue Peters et de la rue projetée Deslondes, et a une profondeur et façade sur ladite rue Deslondes de 122' 7" 3''', et 125' 5" de profondeur sur la ligne du lot B, ledit lot B a une profondeur sur la ligne du lot C, de 126' 5" 7'''. Le lot C a une profondeur de 127' 11" 1''' sur la ligne du lot D et le lot D a une profondeur sur la ligne du lot E de 129' 4" 3''' et le lot E a une profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la Congrégation de la Sainte Croix de 130' 9" 5'''.

Actes de vente, incluant les timbres du Revenu Intérieur des Etats-Unis s'il en faut, pardevant F. D. Charbonnet, notaire en cette ville aux frais de l'acquéreur.

Rambola & Docres, avocats.

E. F. SANCHO, Encanteur.

Conditions—Comptant.

22 oct—22 27—nov 3 10 17 22

Curtis & Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 816 et 818 rue Mandeville

Un Joli Cottage Double.

Succession de Mme Margaret Kelly, veuve de Patrick Maloney.

No 64,862—Cour Civile de District, Division A

Mardi, le 19 novembre 1901.

PAR CURTIS & GALLAGHER, encanteurs—Bureau No 816 rue Commune—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A daté et signé le 16 octobre 1901, et à nous adressé dans l'affaire ci dessus intitulée, nous procéderons de vendre à l'enchère publique, MARDI, le 19 novembre 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier—

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Bourgogne et Dauphine, étant l'ilet désigné par le No municipal 259 borné comme susmentionné; ledit morceau ou portion de terre est désigné par le no. cinq vingt et un et mesurant trente et un pieds onze pouces de face sur la rue Mandeville par une première profondeur sur le côté vers la rue Dauphine, de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes, de là mesurant à un angle droit dix pieds sept pouces et sept lignes, de là une seconde profondeur de quatre vingt dix pieds onze pouces et sept lignes, et a une profondeur sur l'autre ligne de côté, de cent cinquante quatre pieds onze pouces et deux lignes et une largeur dans le fond de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, étant composé de dix pieds sept pouces et sept lignes dans le fond du lot No 190, de vingt et un pieds trois pouces et six lignes, plus près de la rue Dauphine du lot No 201, le tout d'après un plan de Edgar Pille, voyer, daté le 8 mai 1893, et annexé à un acte passé pardevant George M. Barnett, notaire, le 29 mars 1893, lequel dit morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, connues par les Nos municipaux 816-818 rue Mandeville.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance s'il y en a en un et deux ans, représentée par des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt avec réservation de lien du vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité et pour tels autres ordres qui pourraient être requis dans le local. L'acquéreur devant assumer les taxes de ville et de l'Etat de 1901. L'acte de vente devant être passé pardevant Jas J. Wolfe, notaire, aux frais de l'acquéreur

McCloskey et Benedict, avocats.

19 oct—19 26—nov. 2 9 16 17 19

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CONTENU ET LE BAIL DE BUVETTE,

Vins, Liqueurs, Installations, etc., du "Lugger Exchange No 1"

Sur la Levée au pied de la rue Ursulines.

—AUSSI—

Meubles de Maison, Bijouterie et Effets Mobiliers,

Au No 613, avenue des Champs-Elysées.

A l'Enchère Publique

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 octobre 1901 et rendu dans la succession de Mme Maria Redenbach No 65 839 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique le

MERCREDI, 13 NOVEMBRE 1901.

1° A "The Lugger Exchange No 1", sur la levée, au pied de la rue Ursulines, à 10 heures A. M.

Tout et singulier, les contenus, vins, liqueurs, cigares, meubles, ustensiles de ladite buvette. Aussi le terme non expiré du bail de cela, expirant le 21 juillet 1902.

2° Sur les lieux No 613 avenue des Champs-Elysées, à 11 heures A. M.:

Tout et singulier, les meubles de maison, bijouterie piano, coffre fort en fer, etc., contenu là dedans.

Conditions—Comptant, avant livraison.

FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Encanteurs, Bureaux Nos 832 et 834 rue Commune.

Wynne G. Rogers, A. P. Rossi, Arthur Landry, avocats.

2 nov—2 9 13

Succession de Mme V. B. Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 66,155—Division E—Attendu que Meyer Bagipsky, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme V. B. Michel, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

H. Michel, avocat.

5 nov—5 9 14

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Près du Marché Rocheblave.

Cottage No 2547 rue Douane encoignure Dorgenois.

Grand lot vacant contigu.

Cottage No 212 rue Dorgenois

SUCCESSION DE ANNETTE ARTHUR.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—le MARDI 3 décembre 1901, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 28 octobre 1901, dans l'affaire ci dessus intitulée, dossier 57,317 il sera vendu à l'encan.

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Douane (maintenant Ibervile), Dorgenois, Rocheblave et Bienville désigné comme lot 1 et mesurant 26 pieds et 1 pouce de face à la rue Douane sur une profondeur et façade sur la rue Dorgenois de 85 pieds. Les améliorations comprenant le confortable cottage résidence No 2547 rue Douane, encoignure de la rue Dorgenois.

2° Le lot de terre de valeur contigu au ci dessus (dans le même district et ilet) désigné comme lot No 2 et mesurant 26 pieds 1 pouce et 5 lignes de face sur la rue Douane par 85 pieds de profondeur.

3° Un certain lot de terre désigné comme lot A, [dans le même ilet que le ci dessus] mesurant 20 pieds de face sur la rue Dorgenois par 54 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant un joli cottage simple connu comme No 212 rue Dorgenois ceu établement distribué et rapportant $7 00 par mois.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. Morgan Gurley notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

20 oct — 20 — nov 3 10 17 24 — déc 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT DE CHOIX.

Belle propriété de valeur centrale et spacieuse du Premier District, autrefois connue comme les écuries et cours de Schmidt et Ziegler, avec résidence en bois à deux étages ci-dessus,

Comprenant trois grands et exceptionnellement profond lots de terre, bien remblayé, connus comme les Nos 1137 à 1147 rue Tchoupitoulas.

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Nos 1114 et 1116 rue St Thomas.

Succession de Richard R. Schmidt.

No 63,415—Division D Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune.—MARDI, le 19 novembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté le 17 octobre 1901, dans l'affaire et pour compte de la succession de Richard R. Schmidt, il sera vendu à l'encchère publique:

1° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec tout ce les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Erato, Annonciation, Gaienné et St-Thomas et désigné par la lettre F sur un plan par Del Isle, voyer, et mesurant comme suit, à savoir: Quatre-vingt quatorze pieds trois pouces et une lignes (94' 3" 7''') de face à la rue Tchoupitoulas, avec une profondeur sur la ligne de côté plus près de la rue Gaienné, de cent soixante dix pieds, six pouces et une ligne (170' 6" 1''') et une largeur dans le fond parallèle avec la ligne de face de cent vingt sept pieds, onze pouces et sept lignes (127' 11" 7''') et une largeur sur la ligne plus près de la rue Erato, s'étendant de la ligne du fond vers la rue Tchoupitoulas, quatre vingt treize pieds, quatre pouces et une ligne (93' 4" 1''') de là à angle droit vers la rue Gaienné, trente trois pieds, huit pouces et quatre lignes (33' 8" 4''') de là à angle droit vers la rue Tchoupitoulas, soixante dix sept pieds deux pouces, (77' 2"). Ensemble avec la bâtisse confortable en bois à deux étages, hangars substantiels, bâtisse d'écurie, porte, chambre à fourrage avec compartiments nécessaires en faisant un des plus beaux établissements de son genre en cette ville. Les terrains sont exceptionnellement élevés, bien drainés et coquillés et le tout sous une splendide barrière avec grande entrée pour wagons, etc. Sa situation centrale sur une rue bien pavée conduit aux principales presses à coton, débarcadères de vapeurs, dépôt de chemins de fer en font un des meilleurs endroits pour écuries dans cette ville.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Annonciation, Gaienné, Erato et Tchoupitoulas, désigné comme lot C, sur un plan par Del Isle, voyer, et mesurant (37' 3") trente sept pieds trois pouces de face à la rue St-Thomas; (17' 6") dix-sept pieds six pouces de largeur dans le fond; (117) cent dix sept pieds sur le côté vers la rue Gaienné et sur la ligne de côté ledit lot a une profondeur de (29' 9") vingt neuf pieds neuf pouces, de là une seconde profondeur de (82' 6") quatre-vingt deux pieds six pouces jusqu'à la ligne du fond. Ledit lot étant composé de la plus grande partie du précédent lot un et partie du précédent lot sept.

Les améliorations comprenant un cottage double en bois confortablement divisé, connu par les Nos municipaux 1114 et 1116 rue St Thomas, bien situé à proximité des marchés, écoles et fabriques, et convenablement administré devrait rapporter de beaux revenus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans; les billets représentant la portion non payé devant être garantis par lien du vendeur et les clauses usuelles de sécurités et devant porter intérêt à 7 0/0 par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur de la propriété (premièrement décrite) rue Tchoupitoulas, devant assumer les taxes d'Etat de